

# LE JUS DE CITRON COMME REMÈDE COSMÉTIQUE ET EMBELLISSEUR

Le jus de citron:  
 Empêchera la diphtérie.  
 Guérira un mal de gorge ou un rhume.  
 Guérira un panaris.  
 Chassera un mal de tête.  
 Guérira la fièvre intermittente.  
 Embellira le teint.  
 Rendra les cheveux duveteux.

Pour un mal de gorge, gargarisez - vous avec du jus de citron pur, non coupé d'eau et non sucré.

Pour une toux ou un rhume de cerveau, mélangez en parties égales du jus de citron et du miel coulé, et prenez-en une cuillerée à soupe à toutes les heures.

Pour un mal de tête, mélangez une partie de jus de citron et deux parties d'eau bouillante et buvez-en à petits traits une tasse à thé aussi chaude que possible à toutes les deux heures.

Pour une fièvre intermittente, mélangez le jus d'un demi-citron avec deux cuillerées à soupe d'eau et un peu de sucre, et buvez-en trois fois par jour.

Pour un panaris, coupez le bout d'un citron, enfoncez le doigt dans le trou et attachez bien le citron sur votre doigt. Laissez-le ainsi pendant un jour ou deux, et il sera alors prêt à aboutir.



Pour le teint, mélangez en parties égales de l'eau de rose et de la glycérine et plongez un citron coupé dans ceci et frottez ensuite votre figure avec. Aussitôt qu'elle sera sèche, frottez-la avec du cold-cream.

Pour les cheveux, lorsque vous vous lavez la tête, ajoutez le jus d'un citron au dernier rinçage.

## LA PLUS PETITE REPUBLIQUE DU MONDE

La plus petite république connue est celle de Tavolara, petite île située à 8 milles environ des côtes de la Sardaigne ; l'île a une largeur de 1½ mille et compte une population de cinquante-cinq habitants.

La souveraineté de l'île Tavolara fut accordée en 1836, par le roi Charles-Albert, à la famille Barsoleoni. Pendant près de cinquante ans le roi Paul 1er régna en paix dans ce royaume microscopique. Il mourut le 30 mai 1882 et il exprima le désir qu'aucun de ses parents ne lui succédât, estimant que ses sujets devaient se gouverner eux-mêmes.

Aucun prétendant ne se déclarant, les habitants en 1886, proclamèrent la république. La Constitution donne aux femmes le droit de suffrage et le président est élu pour dix ans.